

Note introductive

L'intérêt du texte dont je vous propose la lecture, soixante ans après sa parution, décidée par le syndicat national de l'enseignement technique à l'occasion de son Congrès national de 1959, tient au caractère visionnaire de la thèse inspirée de Monsieur Charles-Henri Coutis, dont le propos a pris la coloration d'un **tableau de sagesse immuable** dont les codes et les clés, nombreuses, nous seraient directement accessibles, car présentées « à l'endroit, » conformément aux aphorismes de Confucius. A nous d'en saisir le fil conducteur pour éclairer de leur analyse sans détour, une réflexion collective plus que jamais nécessaire, vu la récurrence des phénomènes sociaux : la « crise de la démocratie » est aussi une immense opportunité. En comprendre les rouages est « la plus enthousiasmante, la plus payante et la plus inéluctable des tâches. »

Pour ma part, j'ai étudié pendant 20 ans ces analyses de 1955, consolidées en 1959 par un exergue, ou « chapeau », qui en donne toute la force. Pour autant, je ne suis pas certain d'avoir mis en valeur comme il le faudrait, tout ce qui en fait non l'originalité — cela est accessible à chacun — mais la valeur, au point que l'auteur lui-même n'a peut-être pas tout dit ce qu'il fallait en dire, que ce soit par modestie, ne pouvant lui-même prétendre s'être placé du point de vue que la société devrait adopter pour résoudre ses contradictions, et encore moins affirmer de manière péremptoire, à l'opposé de sa méthode, caractérisée par le courage, mais aussi par la bienveillance et la pédagogie, qu'il avait analysé, compris, et restitué le **principe de la démocratie** — ce qu'il a pourtant fait en cinq pages, dont je spécifie l'attente cartésienne, à mon tour, dans le prolongement de son travail, en disant qu'il faut replacer la « démarche de construction » au centre de l'école, et cette école franche au centre du système de formation des esprits, pour tous.

Ce faisant, j'entends déjà la clameur d'une mouvance toujours prête à dénigrer l'auteur de quelque formule nouvelle, dès lors qu'elle suspecte que cette nouveauté pourrait menacer le commerce abusif mais confortable des préjugés contre droit par lequel elle maintient le **biais narratif de l'histoire**, au détriment de l'édifice à conserver, selon la propension identifiée par Henri Coutis, et qu'il désigne en mai 1968, sans haine ni complaisance, comme « ceux qui se servent de l'école au lieu de la servir. »

J'entends cette clameur et je réponds qu'il ne s'agit pas de diminuer la qualité de la formation — et priver l'étudiant de l'option de lettres respectables, corroborée par un « enseignement technique ambitieux, faisant une large part à la culture générale, même littéraire », selon la formulation de « Cent ans d'enseignement technologique », également dûe à Henri Coutis, en 1986 — mais il s'agit de l'augmenter, en ouvrant le non-mécanicien, tout comme les ingénieurs et techniciens dont il n'a pas vocation à embrasser la carrière, par un enseignement général prodigué au **bon niveau d'abstraction**, ouvert à un minimum de théorie mécanique, au titre de la sécurité, afin de préserver la société tant de l'insuffisance ou de l'excès d'abstraction, que de leur collusion — la collusion des extrêmes.

Avant d'inviter l'éditeur à lire cette étude et magnifier pour le grand public, les liens établis entre école franche et République idéale de Platon, qu'il me soit permis d'insister sur le fait que « la sécurité de tout ou partie d'un système est proportionnelle à la connaissance de ce système », selon la pensée de l'ingénieur August Wöhler dont je m'approprie, comme professeur de mécanique, les termes en vigueur en formation initiale des mécaniciens, pour en restituer la substance générale, conformément au projet de « réforme de l'esprit de l'enseignement » de Monsieur Coutis, corroboré par les recommandations de l'UNESCO au titre desquelles Monsieur Coutis, enseignant, et Proviseur à Cluny puis au Lycée Ferdinand Buisson de Voiron lorsque j'y ai fait mes études, en 1970, propose les nobles moyens de produire une **société affranchie** de la collusion de la rue — de « la bande à Minder », en région grenobloise, dans les années 60, aux « bandes » de casseurs menaçant la France ville après ville — et de l'université, par le « dénigrement¹ systématique² du droit³. (PR Crocy, 3 février 2019)

¹ Référence au **procès de Galilée**, caractérisé depuis 1634 par le paradigme de « **prépondérance française** »

² Page « 31 », selon la pagination du N° 131 du « Travailleur de l'enseignement technique » de juin 1959, qui publia la thèse de M. Coutis à la suite de ses 25 premières pages, dédiées au Congrès National de 1959

³ Référence implicite au **droit galiléen rectifié**, attendu par Descartes depuis 1644, en termes de philosophie, défini par Newton en 1687, et spécifié depuis 1787 en termes laïcs, par les 7 articles fondateurs de la **constitution américaine** et ses 27 amendements, notamment consacrés à **éviter le fléau des excès**.